

Politique sur l'assiduité  
Association de hockey mineur MRO

Puisque le hockey est un sport d'équipe et par respect pour les joueurs ainsi que les entraîneurs et bénévoles, un joueur doit maintenir un taux d'assiduité minimum de 75 % aux pratiques et aux développements combinés, de même qu'un taux d'assiduité de 75 % aux parties de son équipe. Ceci exclut les tournois et autres événements spéciaux, mais inclut les éliminatoires et, s'il y a lieu, les championnats régionaux.

Dans le cas où le taux d'assiduité d'un joueur se situerait en deçà de la marque de 75 % dans l'une ou l'autre des deux catégories, le joueur est susceptible de ne pas être éligible à participer au programme de hockey la saison suivante.

Attendance policy  
MRO Minor Hockey Association

Given that hockey is a team sport, and as a mark of respect for all players, coaches and volunteers, the Association requires of every player to maintain a minimum attendance rate of 75% of all practices and development sessions combined, as well as a minimum attendance rate of 75% of all team games. This excludes tournaments and other special events, but includes league playoffs and, if applicable, regional championships.

Should a player's attendance rate fall below the 75% requirement in one of the mentioned categories, such player may be ineligible to register within the hockey program the following year.